

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Jotafloor Solvent Free Primer - Comp. A

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code produit : Jotafloor Solvent Free Primer - Comp. A

Fournisseur/Fabriquant : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94

Numéro d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS ,Norway
+47 33 45 70 00

2. Information sur les composants

Nom chimique*	no CAS	Numéro CE	%	Classification
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	25068-38-6	500-033-5	50 - 100	Xi; R36/38 R43
Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	68609-97-2	271-846-8	10 - 25	N; R51/53 Xi; R38 R43
Alcool benzylique phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	100-51-6 28064-14-4	202-859-9	2.5 - 10 1 - 2.5	Xn; R20/22 Xi; R36/38 R43 N; R51/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Irritant



Dangereux pour
l'environnement

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours

Généralités

: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation

: Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau

: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané bien connu. Ne PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention**
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter l'apparition de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
- En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été éloignée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
- Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les barils à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être de type conducteur.
- Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires et de brouillard de pulvérisation générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.
- Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé

Entreposage

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques	: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.
Équipement de protection individuelle	
Système respiratoire	: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif (A2).
Peau et corps	: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
Mains	: Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: nitrile. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition. Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.
Yeux	: Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Liquide.
Odeur	: Caractéristique.
Couleur	: Teintes diverses.
Point d'éclair	: Coupe fermée: 100°C (212°F).
Densité	: 1.1 g/cm ³
Limite inférieure d'explosion	: Le plus haut niveau connu est Seuil minimal: 1.3% Seuil maximal: 13% (Alcool benzylique)
Solubilité	: Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnel de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir chapitres 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Les constituants de bas poids moléculaire sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une sensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques. Le contact de la préparation avec la peau, l'exposition aux aérosols ou aux vapeurs doivent être évités.

Contient (Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl], phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether). Peut déclencher une réaction allergique.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible
Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Produit de réaction:	Truite (CL50)	96 heure(s)	1.5 mg/l
bisphénol-A-épichlorhydrine	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	3.6 mg/l
Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	<10 mg/l
Alcool benzylique	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	10 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	460 mg/l
phenol, polymer with formaldehyde,	Truite (CL50)	96 heure(s)	7.5 mg/l
glycidyl ether	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	3.3 mg/l

Informations écotoxicologiques

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Persistance/dégradabilité</u>						<u>Potentiel bioaccumulatif</u>		
	DBO ₅	DCO	ThOD	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité	LogP _{ow}	BCF	Potentie
Produit de réaction:						non facilement			
bisphénol-A-épichlorhydrine						non facilement			
Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]						non facilement			
phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether						non facilement			

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine)	9	III		Numéro d'identification du danger 90
Classe IMDG	3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine)	9	III		Programmes d'urgence ("EmS") F-A, S-F Polluant marin Non.
Classe IATA-DGR	3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine)	9	III		Non disponible.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

Informations réglementaires



Irritant



Dangereux pour
l'environnement